

Afférents en exercice Présents
au Conseil Syndical

52 51 30

Date de la convocation :

01/12/2023

Date d'affichage

01/12/2023

Vote :**Abstention :** /**Pour :** 33**Contre :** /**Séance du jeudi 21 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Dominique CAIRE - Alain PAUTET – Yves EUVRARD – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Patrick JACQUET – Denis MALUTA – Camille SIMAR – Jean-Marie BAULAND – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET – Matthieu MICHAUD - Jean-Paul CHAPUIS – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Henri MAUCHAMP – François LORENZI - Bertrand GRONDIN – Philippe THIOURT – Sébastien DELACOUR – Alain BECQUET - Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Sébastien FAGOT – Sébastien THEVENIN – Thierry MACAIRE (pouvoir donné à M. JACQUET) – Thierry MINET (pouvoir donné à M. VALENTIN) – Florian LORY – Didier LEVEQUE (Pouvoir donné à M. HIEZ) – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – Nicolas GAUTHRON – François VARIOT

Étaient absents : Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Eric REMY – Jocelyne LECLERC – Rachel BARBIER

N° 14/2023

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN**OBJET : Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président**

Les délégués sont informés des décisions suivantes :

- Décision du Président 2023-07:

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les marchés de travaux avec SADE et de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Merlin ;

Considérant les travaux de renouvellement de canalisations prévus dans le cadre du programme 2023 Rue de l'Usine à Pouilly-sur-Saône;

Considérant la défense incendie non réglementaire sur ce secteur ;

Considérant qu'il est possible d'augmenter le diamètre de la canalisation du diamètre 80 mm au diamètre 125 mm sans incidence sur la qualité de l'eau ;

Considérant que la plus-value pour l'augmentation du diamètre sera intégralement prise en charge par la commune de Pouilly-sur-Saône ;

Considérant que le projet et le remboursement est validé par le Conseil municipal de la commune ;

Le Président DECIDE :

- De valider la démarche d'augmentation du diamètre avec la prise en charge du coût par la commune,
- De signer la convention de demande de participation financière avec la commune de Pouilly-sur-Saône.
-

- Décision du Président 2023-08 :

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les problèmes récurrents de turbidité Rue de la Bohème à Montagny-lès-Seurre ;

Considérant que ce tronçon de réseau est une antenne ;

Considérant la possibilité de placer la purge automatique sur l'accotement ;

Considérant la présence d'un branchement en bout de réseau ;

Le Président DECIDE :

De valider le devis de SAUR d'un montant de 9 668.10 € HT pour la mise en place d'une purge automatique sur l'antenne du réseau Rue de la Bohème à Montagny-lès-Seurre et pour la reprise du branchement de M. CORDEROT en amont de la purge.

.Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL** :

- **PREND ACTE** des décisions prises telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 21 décembre 2023

Le Président, Sébastien BELORGEY



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le



ID : 021-252107917-20231221-2023_14-DE